

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 30 novembre 2023**

**Objet : Raccordement et Contractualisation de gré à gré d'IRU NetCity Infra par DORSAL auprès d'Axione Limousin pour la direction de l'aménagement du territoire située au 22 avenue Louis Pons à Brive pour La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf novembre à quatorze heures et trente minutes, le bureau du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt novembre 2023, se réunit en session ordinaire, en salle Feu, à la Maison Régionale des Sports, site de Gaïa, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 19 – 43 voix

Présents : 13 (dont 4 procurations) – 29 voix

Votants : 13 Pour soit 29 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 1 voix - Président	Conseiller Départemental Haute-Vienne
Mme Hélène ROME – 5 voix – 2 <sup>ème</sup> VP – VISIO	Vice-Présidente Département Corrèze
Mme Hélène FAIVRE – 5 voix – 3 <sup>ème</sup> VP – VISIO	Vice-Présidente Département Creuse
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 5 voix – 4 <sup>ème</sup> VP – VISIO	Vice-Président Département Haute-Vienne
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 1 voix – 5 <sup>ème</sup> VP – VISIO	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6 <sup>ème</sup> VP – VISIO	Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Mr Camille CARCAT - 1 voix – (procuration donnée à Mr Grass)	Vice-Président CC Creuse en Marche
Mr Pierre CHEVALIER – 1 voix – (procuration donnée à Mr Bernardie)	Président du Syndicat de la Diège
Mr Alain FAUCHER – 1 voix – (procuration donnée à Mr Destruhaut)	Vice-Président de la CC de Noblat
Mr Albin FREYCHET – 5 voix – VISIO	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mr Henri LECLERE – 1 voix – VISIO	Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Mme Sarah GENTIL – 1 voix – (procuration donnée à Mr Bost)	Adjointe au Maire de la Ville de Limoges
Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO	Conseiller communautaire CC Ouest Limousin

Sont excusés :

Mr François VINCENT – 5 voix – 1 <sup>er</sup> VP	Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7 <sup>ème</sup> VP	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mr Francis COMBY – 1 voix	Président CC Pays Lubersac Pompadour
Mr Bruno FLEURY – 1 voix	Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Mr Mathieu HAZOUARD – 5 voix	Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Vincent TURPINAT – 1 voix	Vice-Président CC Creuse Confluence

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive a sollicité le syndicat mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité d'acquérir des droits d'usage exclusif de fibre optique noire (FON) pour sa direction de l'aménagement du territoire situé 22 avenue Louis Pons à Brive.

Il convient dans un premier temps de procéder au raccordement de ce site sur le réseau de première génération. Le montant prévisionnel des travaux s'établit à 4 600 € HT.

Le plan de financement proposé pour ce raccordement est le suivant :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
COMMUNAUTE AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE	4 600 € HT	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>4 600 € HT</b>	<b>100%</b>

Le syndicat mixte contractualisera ensuite, de gré à gré, auprès de son délégataire Axione Limousin, pour le service NetCity Infra, pour ce site.

Par convention, DORSAL octroiera gracieusement ces droits d'usage ainsi acquis à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

Une révision du montant du service Netcity Infra est en cours de discussion avec Axione Limousin. Elle sera soumise à validation du conseil syndical de DORSAL le 13 décembre prochain.

L'Agglomération du Bassin de Brive souhaite que le service Nectcity soit disponible au plus tard le 31 janvier pour son site de la direction de l'aménagement du territoire.

Aussi, il vous est proposé de délibérer sur la base du montant futur du Nectcity Infra (4700 € + 1500€ de FAS). Si le tarif adopté lors du prochain conseil syndical devait être supérieur, une délibération modificative pour la souscription du service Nectcity Infra objet du présent rapport serait alors présentée lors d'un prochain bureau.

Le montant de souscription de ces droits d'usage s'élève à 6 200 € HT selon le plan de financement prévisionnel suivant :

NATURE DES RECETTES	MONTANT TTC	POURCENTAGE
COMMUNAUTE AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE	6 200 € HT	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>6 200 € HT</b>	<b>100%</b>

Ces deux opérations se rapportent au budget principal de DORSAL.

**Après avoir délibéré, les membres du bureau décident, à l'unanimité :**

- **d'autoriser la mise en œuvre de ces deux nouvelles opérations,**
- **d'accepter les plans de financement de ces opérations tel que détaillé ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président à procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à ces opérations.**

**Jean-Marie BOST**  
Président de DORSAL



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le**  
**Publié par affichage le : 05 décembre 2023**

